

**Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique :**

- Synthèse des observations
- Réponses du maître d'ouvrage

1

**I – Déroulement de la procédure PPVE**

**1 – Rappel du contexte de la procédure de PPVE**

La présente procédure de participation du public par voie électronique concerne le projet soumis à permis de construire n° PC 61169 25 00027@, déposé le 29 juillet 2025 et complété le 20 septembre 2025 par la Société SODIFLERS-93 rue de la Chaussée-61100 Flers, représentée par Monsieur Mickael GAULTIER portant sur la construction d'un centre commercial à l'enseigne Leclerc et un bâtiment déporté pour deux cellules commerciales sur la zone du Plancaïon à Flers (rue Durrmeyer), pour une surface de plancher de 27 101 m<sup>2</sup> et 907 places de stationnement automobiles.

Compte tenu de la superficie du terrain et de la surface de plancher créée (au titre de la rubrique 39-B de la nomenclature des études d'impacts des projets de travaux, d'ouvrage et d'aménagement de l'annexe de l'article R 122-2 du Code de l'environnement) et du nombre de places de stationnement créé au titre de la rubrique 41-a de cette même nomenclature, le projet a fait l'objet d'un examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale de l'Autorité de l'Environnement. Par décision en date du 20 juillet 2022, la MRAE a soumis le projet de « création d'un ensemble commercial à l'enseigne Leclerc en zone du Plancaïon sur Flers » à évaluation environnementale.

L'étude d'impact du projet a été réalisée par Sodiflers et transmise à l'Autorité Environnementale dans le cadre de l'instruction du permis de construire par Flers Agglo, avec l'ensemble des pièces du dossier de permis de construire. La MRAE a émis ses observations le 27 janvier 2026. La Société SODIFLERS a pris acte de ces observations et a rédigé un mémoire en réponse de février 2026.

**2- Cadre juridique de la procédure de PPVE**

Le code de l'Environnement liste, à l'article L 123-19, les projets concernés par une procédure de participation du public par voie électronique. Sont notamment visées les demandes de permis de construire portant sur des travaux et de construction donnant lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas effectuée par l'Autorité environnementale (article L 123-19, I, 1° renvoyant au L 123-2, I, 1°).

Ce projet a donc été soumis à participation du public par voie électronique.

**3 -Organisation de la procédure de PPVE**

Par arrêté n°26-A-424 du 8 janvier 2026, le Président de Flers Agglo a défini les modalités de la participation du public par voie électronique :

- La mise à disposition du dossier a duré 31 jours, du Lundi 16 février 2026 au Mercredi 18 mars 2026
- Le dossier de PPVE a été publié sur le site internet de Flers Agglo, <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme »
- Le dossier de PPVE était consultable et le registre d'enquête dématérialisé était disponible sur l'adresse : l'adresse <https://www.registredemat.fr/ppve-flers-plancaion-leclerc>, ainsi qu'à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public à France Service – Médiathèque – rue du collège – 61100 Flers.
- Le dossier de PPVE était également consultable au siège de Flers Agglo au format papier
- Le public a été informé des modalités de la mise à disposition par voie d'affichage :
  - sur le site internet de Flers Agglo, à l'adresse : <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme »
  - Le journal Ouest France le 22 janvier 2026
  - Le journal Orne Combattante le 22 janvier 2026

**Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique :**

- Synthèse des observations
- Réponses du maître d'ouvrage

- Affiché au siège de Flers Agglo/mairie de Flers le 19 janvier 2026,
- Affiché sur les lieux le 19 janvier 2026
- Le public a pu par le biais d'une adresse dédiée :
  - adresser ses observations et/ou questions écrites auprès du Président de Flers Agglo à l'adresse suivante : 41, rue de la Boule – CS 149 – 61103 FLERS CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ppve-flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr](mailto:ppve-flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr)
  - faire des demandes de renseignements sur le projet, par courriel, auprès du service urbanisme de Flers Agglo qui transfèrera les demandes au dépositaire du permis de construire pour réponse, à l'adresse suivante : [ppve-flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr](mailto:ppve-flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr)

➤ **II – Synthèse des observations et réponses du maître d'ouvrage**

II-1 Statistiques

Registre n°1264 : Projet de permis de construire un centre commercial (LECLERC) - PPVE

VISUALISER LE SITE

PPVE DU 16/02/2026 09:00 AU 18/03/2026 17:00 clos

Résumé des statistiques

Statistiques	Résumé
1- Nombre de nouveaux visiteurs	Visiteurs uniques : 153
2- Nombre de téléchargements de chaque document du dossier de l'enquête	Téléchargements : 117 Visionnages : 190
3- Nombre d'observations déposées par jour	
4- Nombre d'observations déposées par tranche horaire de dépôt sur l'ensemble de l'enquête	
5- Nombre d'observations par qualité de déposant	
6- Nombre d'observations déposées par critère d'appréciation	
7- Nombre d'observations par Thème	

Nombre de nouveaux visiteurs

**Total visiteurs uniques : 153**

153 visites sur le registre dématérialisé ont été enregistrées  
 117 documents ont été téléchargés sur le site dématérialisé,

**Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique :**

- Synthèse des observations
- Réponses du maître d'ouvrage

3

II-2 Observations et réponses du maître d'ouvrage

En absence d'observation lors de la PPVE sur le registre dématérialisé et sur le registre papier, le Maître d'ouvrage n'a pas de réponse ou de proposition à formuler.

II-3 Demandes de renseignements

Une demande de renseignement a été formulée auprès de Flers Agglo de la part de Monsieur NOUET du groupe « Les Mousquetaires », sollicitant les surfaces de vente. Le lien vers le registre dématérialisé a été communiqué ainsi qu'un plan et une notice extraits du dossier ERP, faisant partie du dossier mis à disposition du public.

**III-Conclusion**

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée au titre de la PPVE, le bilan s'est attaché à relater le déroulement de la procédure et mentionne la demande de renseignements auprès de FLERS Agglo. Ce bilan sera transmis au pétitionnaire.

Le Président de Flers Agglo se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire N° PC 61169 25 00027@.

A l'issue de la Participation du Public par Voie Electronique, et au plus tard à la date de la publication de la décision du Président de Flers Agglo sur la demande de permis de construire et pour une durée minimale de trois mois, Flers Agglo rendra public, sur son site internet : <https://www.Flers-Agglo.fr>, le document de synthèse de la PPVE, ainsi que les motifs de la décision du Président (arrêté de permis de construire).

**Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique :**

- Synthèse des observations
- Réponses du maître d'ouvrage

4

**IV – pièces justificatives**

- 4-1 Arrêté du président portant ouverture de la PPVE
- 4-2 Avis sur le site de Flers Agglo
- 4-3 Extrait site du registre dématérialisé
- 4-4 Affichage siège de Flers Agglo/Mairie de Flers
- 4-5 Publication dans l'Orne Combattante et Ouest France
- 4-6 Affichage sur les lieux (rue de la Fonderie et rue Durrmeyer)

**4-1 Arrêté du Président portant ouverture de la PPVE**

**Flers Agglo**

Folio n°

Flers Agglo	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
Communauté d'agglomération	08.01.2026	26 A 424	2.1	08 JANVIER 2026
REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT				

SDCEA

**ARRETE**

<b>OBJET</b>	<b>ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE NECESSAIRE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 61169 25 0027@ RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMERCIAL LECLERC RUE DURRMEYER A FLERS (ZONE DU PLANCAION)</b>
--------------	--

Le Président de Flers Agglo,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-19, R 123-46-1

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 423-55 et R 423-57,

Vu les statuts de Flers Agglo et notamment l'article 7.7 (compétences facultatives en matière d'urbanisme),

Vu la délibération du Conseil Municipal de Flers n° 29 du 25/05/2020 déléguant la compétence instruction des Autorisations d'Urbanisme à Flers Agglo,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Flers Agglo approuvé le 18/12/2014, modifié le 15 décembre 2022 (modification n° 3) et modifié le 10 octobre 2024 (Modification simplifiée n°2) et modifié le 11 décembre 2025 (modification simplifiée n°3),

Vu la demande de permis de construire n° PC 61 169 25 0027@, déposée le 29 juillet 2025 et complétée le 20 septembre 2025 par la Société SODIFLERS-93 rue de la Chaussée-61100 Flers, représentée par Monsieur Mickael GAUTIER portant sur la construction d'un centre commercial à l'enseigne Leclerc et un restaurant sur la zone du Plancaion à Flers (rue Durrmeyer), pour une surface totale de 27 101 m² et 907 places de stationnement,

Vu la décision en date du 20 juillet 2022 de l'Autorité Environnementale soumettant le projet de centre commercial à l'enseigne Leclerc sur la zone du Plancaion à une évaluation environnementale en application de l'article R 122-3 du Code de l'Environnement,

**CONSIDERANT** que le projet précité, soumis à évaluation environnementale, doit faire l'objet d'une procédure de Participation Publique par Voie Electronique (PPVE) conformément aux dispositions de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement, organisée par Flers Agglo, en tant qu'autorité compétente

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Il sera procédé à une Participation Publique par Voie Electronique (PPVE) du **Lundi 16 Février 2026 à 9h00 au Mercredi 18 Mars 2026 à 17h00 inclus**, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs sur la demande de permis de construire un centre commercial n° PC 61169 25 0027@.

Pendant toute la durée de la procédure, le dossier de permis de construire en version papier sera tenu à la disposition du public au siège de Flers Agglo – service urbanisme - 41 rue de la Boule, à Flers afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public du service urbanisme.

Le dossier sera également consultable :

- Sur le registre de concertation dématérialisé à l'adresse <https://www.registredemat.fr/ppve-flers-plancaion-leclerc>
- Sur le lien qui figure sur le site internet de Flers Agglo <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme »,
- Ainsi qu'à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public à France Service – Médiathèque – rue du collège – 61100 Flers.

**ARTICLE 2 – DOSSIER**

Le dossier mis à la disposition du public comprend les pièces suivantes :

- Le dossier de permis de construire n° PC 61169 25 0027@
- Les avis émis dans le cadre de l'instruction du permis de construire
- L'étude d'impact et son résumé non technique
- L'avis de la MRAE
- L'avis du conseil municipal de Flers en date du 13 octobre 2025
- La note de présentation synthétique du projet
- Le bilan de la concertation menée au démarrage du projet par le pétitionnaire
- La mention des textes qui régissent la Participation Publique par Voie Electronique (notice explicative)
- Le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage du projet à l'avis de la MRAE

**ARTICLE 3 – OBSERVATION DU PUBLIC - REGISTRES**

Au plus tard à compter de l'ouverture de la procédure de Participation Publique par Voie Electronique et pendant toute la durée de cette procédure, les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs observations :

- Sur le registre de concertation dématérialisé à l'adresse <https://www.registredemat.fr/ppve-flers-plancaion-leclerc> ou sur le lien qui figure sur le site internet de Flers Agglo <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme »,
- Sur le registre de concertation papier, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Président de Flers Agglo, déposé au siège de Flers Agglo

Le public pourra adresser ses observations et/ou questions écrites auprès du Président de Flers Agglo à l'adresse suivante : 41, rue de la Boule – CS 149 – 61103 FLERS CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante [ppve-flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr](mailto:ppve-flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr). Elles seront visées et annexées par ses soins au registre d'enquête.

**Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique :**  
 - Synthèse des observations  
 - Réponses du maître d'ouvrage

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	8 JAN. 2026	Folio n°
	Arrêté	26 A 2024	
REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT			

**ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS**

Les demandes de renseignements sur le projet peuvent être obtenues, par courriel, auprès du service urbanisme de Flers Agglo qui transférera les demandes au dépositaire du permis de construire pour réponse, à l'adresse suivante [ppv@flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr](mailto:ppv@flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr)

**ARTICLE 5 – CLOTURE**

A l'expiration du délai de 31 jours précité, le registre papier sera clos et signé par le Président de Flers Agglo. Aucune observation ne pourra être prise en compte, passé le délai précité.

**ARTICLE 6 – EFFET**

A l'issue de la Participation Publique par Voie Electronique, le Président de Flers Agglo dressera, dans un délai ne pouvant être inférieur à quatre jours à compter de la clôture de la procédure, un procès-verbal de synthèse des observations relatant le déroulement de la procédure et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur les registres, en indiquant les réponses prises en compte par le dépositaire du permis de construire. Celui-ci sera transmis au pétitionnaire.

Le Président de Flers Agglo se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire N° PC 61169 25 0027@.

A l'issue de la Participation du public par Voie Electronique, et au plus tard à la date de la publication de la décision du Président de Flers Agglo sur la demande de permis de construire et pour une durée minimale de trois mois, Flers Agglo rendra public, sur son site internet <https://www.flers-agglo.fr> le document de synthèse des propositions et des observations du public, ainsi que les motifs de la décision du Président.

**ARTICLE 7 – PUBLICATION**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la procédure de Participation Publique par Voie Electronique sera :

- **affiché à la porte du siège de Flers Agglo et de la mairie de Flers** quinze jours au moins avant l'ouverture de la procédure et pendant toute la durée de celle-ci,
- **affiché sur le site du projet**, rue Durmeyer et rue de la Fonderie à Flers quinze jours au moins avant l'ouverture de la procédure et pendant toute la durée de celle-ci,
- **publié, en caractères apparents**, quinze jours au moins avant le début de la procédure, dans les journaux « L'Orne Combattante » et « Ouest France »,
- **publié sur le site internet <https://www.flers-agglo.fr>** dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme »,
- **publié sur le site <https://www.registredemat.fr/ppv@flers-plancaion-leclerc>**

**ARTICLE 8 – FRAIS**

La Société SODIFLERS prendra à sa charge tous les frais de la Participation Publique par Voie Electronique, notamment les frais d'affichage et de publication et remboursera Flers Agglo sur présentation de factures.

**ARTICLE 9 – EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le 8 janvier 2026



Le Président,

Yves GOASDOUE

**Diffusion :** Sous-Préfecture  
DGS  
Flers Agglo  
Mairie de Flers  
Affichage sur place  
SU et Site Internet  
Pétitionnaire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
061-200035814-20260108-26A424-AR  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 08/01/2026  
Publication : 08/01/2026

**Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique :**  
- Synthèse des observations  
- Réponses du maître d'ouvrage

4-2 Avis mis en ligne sur le site de Flers Agglo

**Retrouvez, dans cette rubrique, les modifications et autres informations concernant l'urbanisme sur le territoire de Flers Agglo.**

Avis de participation du public par voie électronique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur la création d'un centre commercial à l'enseigne LECLERC ^

La présente procédure de participation du public par voie électronique concerne le projet de permis de construire n° PC 61169 25 0027@, déposée le 29 juillet 2025 et complétée le 20 septembre 2025 par la Société SODIFLERS-93 rue de la Chaussée-61100 Flers, représentée par Monsieur Mickael GAULTIER portant sur la construction d'un centre commercial à l'enseigne Leclerc et un restaurant sur la zone du Plancaïon à Flers (rue Durrmeyer), pour une surface totale de 27 101 m<sup>2</sup> et 907 places de stationnement.

Vous pouvez consulter l'avis de la PPVE : [Avis PPVE Leclerc](#)

A partir du 16 février 2026 et jusqu'au 18 mars 2026, vous pourrez apporter votre avis sur le registre en cliquant sur le lien suivant:  
<https://www.registredemat.fr/ppve-flers-plancaion-leclerc>

4-3 Extrait du registre dématérialisé

PRÉSENTATION DOCUMENTS OBSERVATIONS



**Participez à la PPVE sur ce registre**  
du **16/02/2026 09:00**  
au **18/03/2026 17:00**.

Ciôture de la PPVE dans :

09	06	22	54
jours	heures	minutes	secondes

**DÉPOSEZ VOTRE OBSERVATION !**

[Twitter](#) [Facebook](#) [LinkedIn](#)

**Arrêté d'ouverture de PPVE**  
[Télécharger](#) [Visionner](#)

**Projet de permis de construire un centre commercial (LECLERC) - PPVE**

La présente procédure de participation du public par voie électronique concerne le projet de permis de construire n° PC 61169 25 0027@, déposée le 29 juillet 2025 et complétée le 20 septembre 2025 par la Société SODIFLERS-93 rue de la Chaussée-61100 Flers, représentée par Monsieur Mickael GAULTIER portant sur la construction d'un centre commercial à l'enseigne Leclerc et un restaurant sur la zone du Plancaïon à Flers (rue Durrmeyer), pour une surface totale de 27 101 m<sup>2</sup> et 907 places de stationnement.

[CONSULTER LES DOCUMENTS](#)

**Siège de la PPVE**  
Siège de Flers Agglo

Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique :
- Synthèse des observations
- Réponses du maître d'ouvrage

4-4 Affichage siège de Flers Agglo/Mairie de Flers



4-5 Publications Ouest France et Orne Combattante

| Jeudi 22 janvier 2026 | Orne |

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 29 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 €/h le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1647 du 26 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelgales.fr.

Avis administratifs

Délivrance du permis de construire n° PC 61169 25 0027@, rue Durrmeyer à Flers (création d'un centre commercial)

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

du lundi 16 février 2026 à 9 h 00 au mercredi 18 mars 2026 à 17 h 00

En exécution de l'arrêté n° 26 A 424 du 8 janvier 2026, il sera procédé du lundi 16 février 2026 à 9 h 00 au mercredi 18 mars 2026 à 17 h 00 inclus, à une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 61169 25 0027@, portant sur la création d'un centre commercial à l'emplacement Leclerc sur la zone du Plancaion - rue Durrmeyer à Flers. Ce permis, soumis à évaluation environnementale, prévoit la réalisation d'une surface totale de 27 101 m2 et 907 places de stationnement.

Conformément à l'article L.122-1-1 du Code de l'environnement, la présente mise à disposition a pour objet d'assurer l'information et la participation du public lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions qui seront recueillies concernant la demande de permis de construire permettront à l'autorité compétente, à savoir Flers Agglo, de disposer de tous les éléments nécessaires à son information pour prendre sa décision.

Le dossier comprend notamment, le dossier de permis de construire, les avis émis dans le cadre de l'instruction du permis de construire, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis du conseil municipal de Flers, la note de présentation synthétique du projet, le bilan de la concertation menée au démarrage du projet, le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage du projet à l'avis de la MRAe. Le maître d'ouvrage est la société Sodiflers représentée par M. Mickaël Gaultier dûment habilité à l'effet de la présente.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier et un registre dématérialisé sera disponible afin de recueillir les observations et les propositions du public à l'adresse suivante :

- sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse https://www.registredemat.fr/ppve-flers-plancaion-leclerc
- sur le lien qui figure sur le site internet de Flers Agglo https://www.flers-agglo.fr dans la rubrique « mon quotidien » - « urbanisme » - « l'actualité de l'urbanisme »,
- ainsi qu'à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public à France Service, Médiathèque, rue du Collège, 61100 Flers.
Il sera également mis à disposition du public, un registre et le dossier sur support papier, au siège de Flers Agglo, au service urbanisme, 41, rue de la Boule, 61100 Flers.

Avis administratifs

7439968601 - AA

Délivrance du permis de construire n° PC 61169 25 0027@, rue Durrmeyer à Flers (création d'un centre commercial) du lundi 16 février 2026 à 9h00 au mercredi 18 mars 2026 à 17 h 00

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En exécution de l'arrêté n° 26 A 424 du 08.01.2026, il sera procédé du lundi 16 février 2026 à 9 h 00 au mercredi 18 mars 2026 à 17 h 00 inclus, à une Participation du Public par Voie Electronique préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 61169 25 0027@, portant sur la création d'un centre commercial à l'emplacement LECLERC sur la zone du Plancaion - rue Durrmeyer à Flers. Ce permis, soumis à évaluation environnementale, prévoit la réalisation d'une surface totale de 27 101 m2 et 907 places de stationnement.

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, la présente mise à disposition a pour objet d'assurer l'information et la participation du public lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions qui seront recueillies concernant la demande de permis de construire permettront à l'autorité compétente, à savoir Flers Agglo, de disposer de tous les éléments nécessaires à son information pour prendre sa décision.

Le dossier comprend notamment, le dossier de permis de construire, les avis émis dans le cadre de l'instruction du permis de construire, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale, l'avis du conseil municipal de Flers, la note de présentation synthétique du projet, le bilan de la concertation menée au démarrage du projet, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage du projet à l'avis de la MRAE. Le maître d'ouvrage est la société SODIFLERS représentée par M. Mickaël GAULTIER dûment habilité à l'effet de la présente.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier et un registre dématérialisé sera disponible afin de recueillir les observations et les propositions du public à l'adresse suivante :

- Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse https://www.registredemat.fr/ppve-flers-plancaion-leclerc
- Sur le lien qui figure sur le site internet de Flers Agglo https://www.flers-agglo.fr dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme »,
- Ainsi qu'à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public à France Service - Médiathèque - rue du collège - 61100 Flers.
Il sera également mis à disposition du public, un registre et le dossier sur support papier, au siège de Flers Agglo - au service urbanisme, 41, rue de la Boule 61100 Flers.

Toute information complémentaire pourra être demandée par courriel à l'adresse suivante : ppve-flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr
Il est précisé que les observations et les propositions qui ne seront pas transmises

**Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique :**

- Synthèse des observations
- Réponses du maître d'ouvrage

4-6 Affichage sur les lieux

Rue de la Fonderie



Rue Durrmeyer

